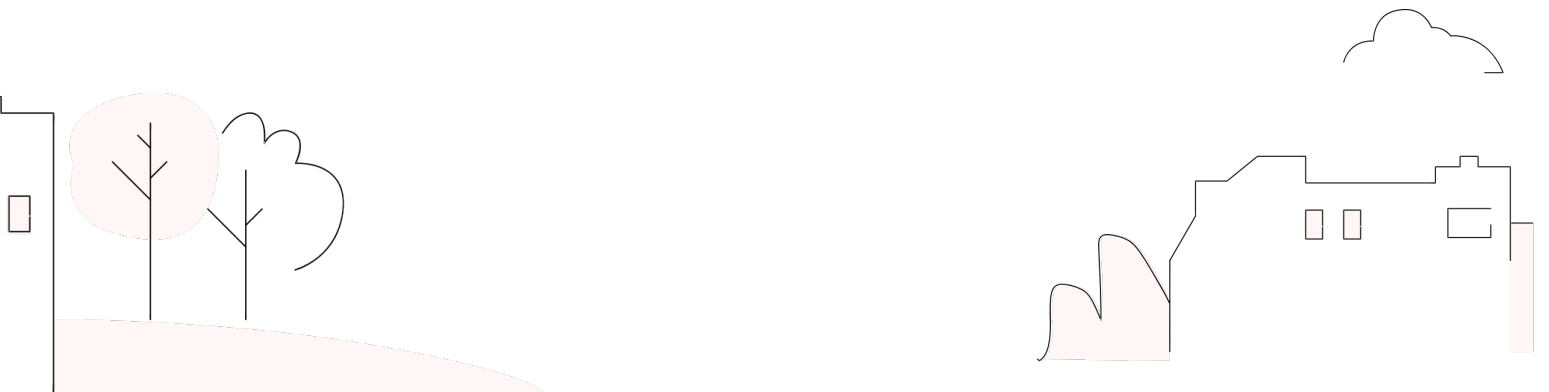
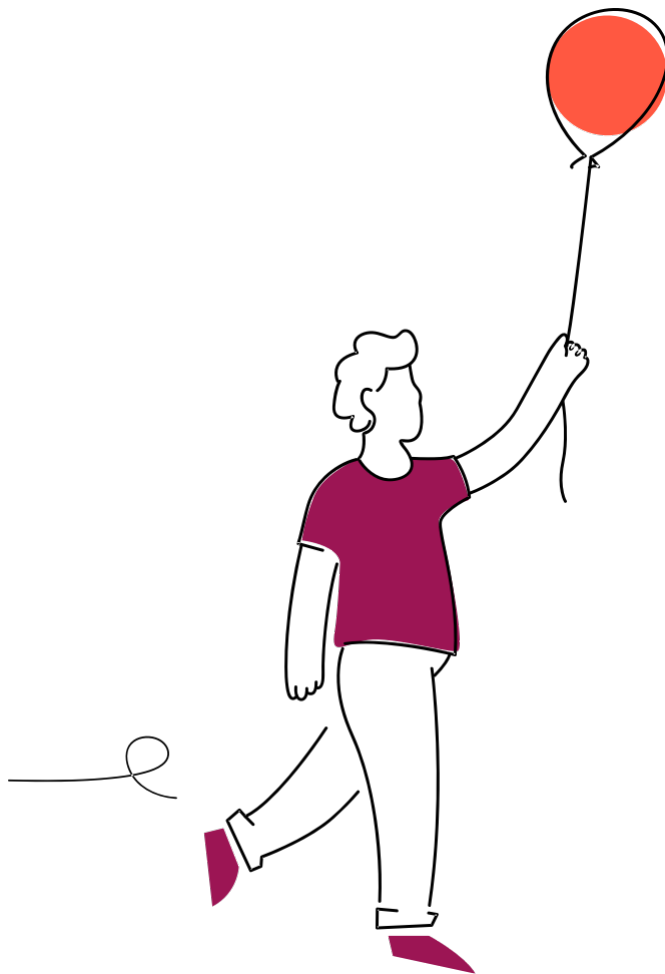


Mila

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière

Exercice 2025



Mila - SA au capital de 1.551.610,32 € - 892000357 RCS Nanterre. Régie par le code des assurances.
Siège social : Mila - Paris & Co. 1, parvis de la Défense. Grande Arche de la Défense 92800 Puteaux
Entreprise soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution,
4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - Tél. : 01 49 95 40 00 - www.acpr.banque-France.fr

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE	4
A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS	5
A.1. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE	5
A.2. BILAN D'ACTIVITÉ.....	5
A.3. RÉSULTAT TECHNIQUE	6
A.4. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS	7
A.5. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS	7
A.6. RÉSULTAT FINAL	7
A.7. AUTRES INFORMATIONS	7
B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	8
B.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE	8
B.2. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION	9
B.3. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ	10
B.4. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ	10
B.5. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE.....	12
B.6. FONCTION D'AUDIT INTERNE	12
B.7. FONCTION ACTUARIELLE	13
B.8. SOUS-TRAITANCE.....	13
B.9. AUTRES INFORMATIONS	14
C. PROFIL DE RISQUE	14
C.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION.....	14
C.2. RISQUE DE MARCHÉ	15
C.3. RISQUE DE CRÉDIT	15
C.4. RISQUE DE LIQUIDITÉ	15
C.5. RISQUE OPÉRATIONNEL.....	15
C.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS	16
C.7. AUTRES INFORMATIONS	16
D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	17
D.1. ACTIFS.....	18
D.2. PROVISIONS TECHNIQUES.....	18
D.3. AUTRES PASSIFS	18
D.4. MÉTHODES DE VALORISATIONS ALTERNATIVES.....	19
D.5. AUTRES INFORMATIONS	19
E. GESTION DU CAPITAL	19
E.1. FONDS PROPRES.....	19
E.2. CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS	20
E.3. UTILISATION DU SOUS-MODULE «RISQUE SUR ACTIONS» FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DE CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	20
E.4. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ	20
E.5. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	21

E.6. AUTRES INFORMATIONS	21
ANNEXES	23
S.02.01 – BILAN	24
S.05.01 – PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ	25
S.17.01 – PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE	26
S.19.01 – SINISTRES EN NON-VIE – TOTAL ACTIVITÉS NON-VIE	27
S.23.01 – FONDS PROPRES	28
S.25.01 – CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS — POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD	29
S.28.01 – MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) — ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE NON-VIE UNIQUEMENT	30

Synthèse

Mila est une compagnie d'assurance agréée par l'ACPR en octobre 2021. Elle a développé une expertise dans deux domaines :

- L'assurance immobilière, avec pour principaux produits l'assurance loyers impayés, l'assurance immeuble, l'assurance propriétaire non occupant et l'assurance habitation
L'essentiel du chiffre d'affaires provient ici d'agences immobilières (administrateurs de biens, syndics).
- L'assurance en dommages aux biens et responsabilité civile à destination des professionnels et très petites entreprises

Mila assoit son développement autour de 3 piliers :

- Une technologie avancée
L'entreprise met à disposition de ses clients et partenaires des parcours digitaux ergonomiques, rapides et complets. Elle déploie en production des solutions pointues de gestion de la donnée pour accélérer le traitement des demandes client et enrichir la connaissance de ses risques.
- Des standards élevés de qualité de service
Mila cherche à se distinguer de ses concurrents avec des engagements en matière de réactivité (ex : délai de remboursement des sinistres) et de disponibilité
- L'expertise métier
Mila développe une forte expertise assurantielle de manière à régulièrement innover et lancer de nouveaux produits, y compris sur des niches très spécifiques, tout en assurant une bonne maîtrise des risques.

A l'inverse, l'entreprise a un positionnement tarifaire dans la moyenne du marché et ne cherche pas à se distinguer sur cette dimension.

D'un point de vue opérationnel, l'entreprise souhaite optimiser une chaîne de valeur souvent fragmentée en portant le risque tout en assurant la gestion et le service client. La gestion des contrats, des sinistres et du recouvrement, est effectué par des équipes internes dans l'objectif d'optimiser la satisfaction des clients tout en maîtrisant le coût du risque. Le système d'information a intégralement été développé en interne. Il apporte à Mila l'agilité, la connectivité avec ses partenaires, une capacité d'innovation. La distribution est réalisée au travers d'un réseau de courtiers, à même d'apporter la proximité et un conseil personnalisé.

Mila compte aujourd'hui plus de 210 000 assurés.

L'entreprise poursuit une forte dynamique commerciale avec une croissance des primes acquises de +75% en 2025. Elle s'inscrit en parallèle dans une démarche de croissance durable. **Après avoir dégagé des résultats positifs en 2023 et 2024, l'entreprise est à nouveau rentable en 2025, pour son quatrième exercice d'activité. Le résultat net, en croissance de +140%, s'élève à +1 986 k€ en 2025, versus +819 k€ en 2024.**

La marge de solvabilité de Mila couvre 2,2 fois l'exigence réglementaire (couverture du SCR) à fin 2025. L'entreprise assoit également sa solidité sur la base de son programme de réassurance visant principalement à limiter son exposition aux risques d'intensité. L'entreprise collabore avec cinq grands réassureurs basés en Europe : Swiss Re, Hannover Re, MS Reinsurance, Helvetia, VIG Re.

A. Activité et résultats

A.1. Informations sur l'entreprise

Mila est une entreprise indépendante, soutenue par deux fonds d'investissement, Breega et Elevation Capital Partners.

L'entreprise est une Société Anonyme de droit français régie par le code des assurances au capital social de 1 182 444,96 euros. Elle est supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), située au 4 place de Budapest, 75436 Paris Cedex 9. La compagnie a obtenu son agrément le 20 octobre 2021 pour pratiquer les opérations correspondant aux branches suivantes :

- 8 – incendie et éléments naturels ;
- 9 – autres dommages aux biens ;
- 13 – responsabilité civile générale ;
- 15 – caution ;
- 16 – pertes pécuniaires diverses ;
- 17 – protection juridique.

Les comptes sociaux de Mila sont audités par le cabinet EMARGENCE, 141 avenue de Wagram 75017 PARIS et le cabinet BURETTE, 9 rue Malatiré 76000 Rouen.

A.2. Bilan d'activité

Un développement commercial soutenu a été observé sur les différentes lignes d'activité avec une croissance de +75% au global. Conformément à sa stratégie, l'entreprise rééquilibre progressivement le volume d'affaires réalisé en dommages et responsabilité civile au détriment de l'assurance loyers impayés.

Produit	2025		2024		Croissance 2025 versus 2024
	Primes acquises 2025	Proportion primes totales	Primes acquises 2024	Proportion primes totales	
Assurance Loyers Impayés	17 648	58,2%	12 090	69,9%	46%
Assurance immeuble	6 603	21,8%	3 044	17,6%	117%
Assurance Propriétaire Non Occupant et Habitation	4 010	13,2%	2 132	12,3%	88%
Assurance à destination des professionnels	2 080	6,8%	33	0,2%	NS
Total	30 342	100%	17 299	100%	75%

Unité : k€

Tableau 1. Evolution des primes

Le développement a reposé sur :

- L'essor du réseau de courtiers de proximité partenaires de Mila, qui comptait 636 courtiers actifs à fin 2025, avec 240 nouveaux courtiers actifs enregistrés durant l'année
- La mise en place de partenariats significatifs comme Housing Anywhere/Studapart, en collaboration avec Insured Services
- L'élargissement de la gamme produit, avec le lancement d'une offre à destination des professionnels ou le lancement d'une formule d'assurance loyers impayés permettant d'assurer des agences dont la sinistralité est dégradée.

Mila a aussi développé en 2025 de nouveaux services à forte connotation technologique permettant de :

- Renforcer l'immédiateté des réponses apportées à nos clients et partenaires.
A titre d'illustration, un parcours de tarification à destination des courtiers a été développé en responsabilité civile et garantie financière à destination des professionnels de l'immobilier. Des outils de reconnaissance de documents ont également été développés pour automatiser le remboursement des sinistres en assurance loyers impayés post déclaration
- Intégrer les produits Mila dans l'univers de nos partenaires. Mila a étoffé sa bibliothèque d'API pour l'élargir à de nouveaux produits. Par exemple, une API de tarification en assurance immeuble a été ouverte en 2025.

En parallèle, Mila a continué à investir sur l'industrialisation et l'automatisation de process pour améliorer l'efficacité opérationnelle de l'entreprise et la gestion de ses risques.

A.3. Résultat technique

Le résultat technique brut de réassurance s'améliore significativement entre 2024 et 2025 (+ 3 535 k€ en 2025 versus + 445 k€)

Malgré une marge de prudence renforcée dans les provisions au 31/12/2025, la charge de sinistres rapportés aux primes est en baisse. C'est en particulier le cas en assurance loyers impayés grâce aux actions menées : lutte contre la fraude, personnalisation du prix et des conditions de souscription, automatisation de process.

La moindre progression des frais de Mila au regard de l'évolution du chiffre d'affaires est l'autre facteur ayant un impact positif sur le résultat technique.

(en k€)	2025	2024
Primes acquises	30 342	17 299
Produit des placements alloués	252	56
Autres produits techniques	0	20
Charge de sinistres	- 21 061	-12 697
Frais d'acquisition et d'administration	- 5 332	-3 484
Autres charges techniques	- 665	- 750
Résultat technique brut de réassurance	3 535	445
Solde de réassurance	- 2 134	162
Résultat technique net de réassurance	1 401	606

Tableau 2. Résultat technique

A.4. Résultats des investissements

Conformément à sa politique d'appétence aux risques, Mila souhaite limiter tout risque de marché. L'ensemble de ses actifs ont été placés en 2025 sur des comptes à vues bancaires, comptes sur livret et dépôts à terme, libellés en euros.

Le résultat des investissements sur l'année 2025 s'est élevé à 606 k€.

A.5. Résultats des autres activités

Mila Services, filiale à 100% de Mila SA, est une société de courtage, en charge de la distribution et de la gestion des contrats d'assurance depuis janvier 2024. En marge de son activité principale, la filiale propose désormais un service non assurantiel en capitalisant sur l'une de ses expertises : la gestion de situations d'impayés de loyers et le recouvrement proposés à des propriétaires non assurés.

Mila Services a enregistré des revenus de 11 160 k€ en 2025, comprenant les commissions de Mila SA au titre de son activité de courtage en assurance. Le résultat de la filiale avant impôt s'élève à +337 k€ en 2026.

A.6. Résultat final

Le résultat final du Groupe Mila SA avant impôt s'élève à +2 040 k€ en 2025, en progression de + 192% par rapport à 2024 (+699 k€).

Le résultat après impôt se monte à +1 986 k€ en 2025, contre +819 k€ en 2024.

A.7. Autres informations

Sans objet.

B. Système de gouvernance

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

Le schéma ci-dessous reprend les acteurs clés de la gouvernance de Mila :

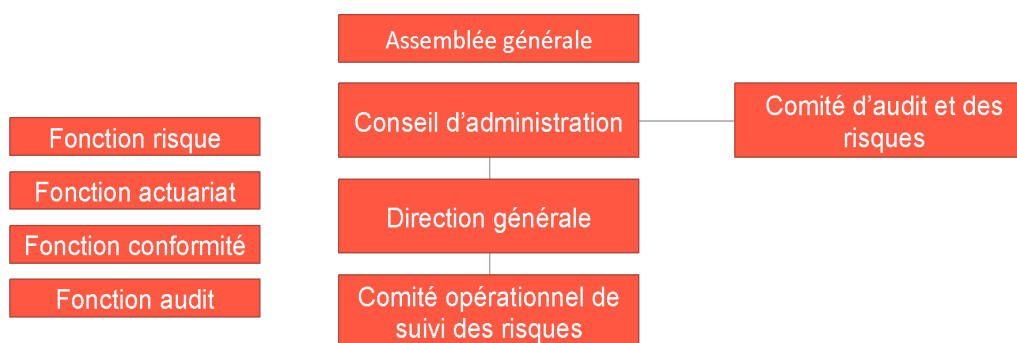


Figure 1. Acteurs clés de la gouvernance de Mila

B.1.1 Conseil d'administration

Le conseil d'administration a pour principales missions de définir les grands axes stratégiques, de veiller à leur mise en œuvre, de valider le plan budgétaire et d'arrêter les décisions ayant un impact financier significatif. Il porte également la responsabilité de la bonne maîtrise des risques au sein de l'entreprise et de valider les rapports d'évaluation des risques et de solvabilité.

Dans un souci d'équilibre, le conseil d'administration de Mila réunit trois représentants des investisseurs, deux administrateurs indépendants et les deux dirigeants effectifs, la plupart des administrateurs disposant d'une expérience significative en assurance :

- Jean Boucher, directeur général délégué
- Blaise Bourgeois, administrateur indépendant
- Bregga, représenté par Benjamin Deplus
- Gérard Deray, président directeur général
- Yann Elbaz, représentant des investisseurs particuliers
- Elevation Capital Partners, représenté par Alexis Kisielevoska
- Philippe Mangematin, administrateur indépendant

B.1.2 Direction générale

La direction générale est composée des deux dirigeants effectifs : Gérard Deray et Jean Boucher.

Elle propose au conseil d'administration les grandes orientations stratégiques, en assure la mise en œuvre opérationnelle et rend compte de son action auprès du conseil. Elle joue un rôle pivot dans la bonne maîtrise des risques en :

- mettant en œuvre au sein de l'entreprise une organisation efficace et des responsabilités clairement assignées,
- pilotant d'un point de vue opérationnel le dispositif de maîtrise des risques,
- s'assurant du respect des limites de tolérance au risque et en mettant en œuvre les plans correctifs si la situation l'exige,
- veillant à la qualité de l'information communiquée au conseil d'administration et aux autorités de tutelle.

B.1.3 Comité d'audit et des risques

Les principales missions du comité d'audit et des risques sont les suivantes :

- se prononcer sur les comptes statutaires et le bilan prudentiel de l'entreprise,
- valider le plan d'audit de l'année à venir, analyser les résultats des missions d'audit et s'assurer de la mise en œuvre des actions de remédiation,
- veiller au bon fonctionnement du dispositif de contrôle des risques en s'assurant d'avoir un suivi régulier des risques de l'entreprise, en diligentant des analyses détaillées et des plans d'actions en cas de déviation par rapport aux limites de risque ou d'événement majeur,
- mener une veille prospective sur les risques émergents au-delà du suivi des risques bien identifiés.

Le comité d'audit et des risques, placé sous la responsabilité de Blaise Bourgeois, rapporte au conseil d'administration.

B.1.4 Comité opérationnel de suivi des risques

Le comité opérationnel de suivi des risques, animé par le responsable des risques et actuariat, se réunit *a minima* une fois par mois. Y participent les deux dirigeants effectifs, le responsable de la conformité, le responsable des risques et de l'actuariat, le responsable des sinistres.

Il a pour objectif d'assurer un suivi approfondi de l'ensemble des risques de l'entreprise. Ses missions recouvrent en particulier :

- le pilotage mensuel des principaux risques,
- le suivi de la sinistralité, au global et sur les différents portefeuilles,
- la mise en œuvre d'un plan de remédiation en cas d'événement majeur ou de non-respect des limites de risque,
- la qualité de service et les réclamations,
- la validation des provisions.

B.2. Politique de rémunération

Les missions du comité de rémunération sont attribuées pour l'année 2025 au conseil d'administration, qui valide :

- la rémunération des mandataires sociaux
- le recrutement et la rémunération de salariés au-delà d'un seuil de salaire

La solidité de Mila est au cœur de ses préoccupations. Celle-ci doit se traduire par une marge de solvabilité confortable. La politique salariale de l'entreprise vise à ne pas encourager les comportements susceptibles de nuire à l'intérêt du client ou de l'entreprise, à assurer une maîtrise des coûts.

B.3. Exigences de compétence et d'honorabilité

Les dispositifs de recrutement et d'évaluation annuelle des collaborateurs de Mila ont pour objectifs de s'assurer de l'adéquation entre leurs compétences et le poste occupé, de l'éthique de leur comportement visant à préserver l'intérêt des clients, de l'entreprise et de leurs collègues.

En complément, l'entreprise a mis en place des processus adaptés concernant le recrutement et le suivi des administrateurs, dirigeants effectifs et fonctions clefs, compte tenu de leur rôle dans la gouvernance de Mila.

Les membres du conseil d'administration et de la direction générale doivent collectivement avoir un niveau d'expertise leur permettant d'avoir une compréhension très satisfaisante des segments de marché sur lesquels opère Mila, de son modèle économique, des risques auxquels l'entreprise est exposée, des enjeux actuariels et réglementaires. En parallèle, la composition du conseil d'administration et de la direction générale doit s'accompagner d'une diversité en matière de connaissances et d'expériences. En cas de changement de la composition du conseil d'administration ou de la direction générale, les processus de recrutement définis veillent à conserver cet équilibre tout en s'assurant que les candidats disposent des qualités requises.

Une attention est également portée aux recrutements des fonctions clefs. Les responsables concernés doivent disposer non seulement du bagage technique nécessaire à l'exercice de leurs missions mais également d'une capacité de synthèse, de vulgarisation et de conviction.

B.4. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.4.1 Gestion des risques

La fonction clé gestion des risques s'assure que les risques de toute nature sont identifiés, évalués et maîtrisés au sein de l'entreprise. Elle fait partie des trois lignes de défense du contrôle interne.

Les principales missions de la fonction gestion des risques de Mila sont :

- établir et actualiser régulièrement une cartographie des risques intégrant une priorisation,
- définir un cadre d'appétence aux risques en phase avec la stratégie de l'entreprise, ses objectifs de développement et de rentabilité,

- piloter le processus ORSA visant à s'assurer d'une couverture satisfaisante des besoins en fonds propres. Il a pour objectif de réévaluer en permanence les risques auxquels Mila est exposé et donne lieu à un rapport annuel validé en conseil d'administration.
- évaluer la couverture de solvabilité présente et future, y compris dans des scénarios défavorables (tests de sensibilité), s'assurer que les indicateurs correspondants et plus largement les enjeux de solvabilité soient pris en compte dans l'ensemble des processus de décision de l'entreprise,
- s'assurer de la conformité du dispositif de gestion des risques aux exigences réglementaires,
- organiser le suivi du profil de risque de l'entreprise de manière à ce qu'il reste dans les limites de tolérance aux risques validées :
 - validation en cas de lancement d'un nouveau produit, d'évolutions tarifaires ou de la politique de souscription susceptibles de dégrader significativement l'exposition aux risques de Mila,
 - validation du programme de réassurance,
- sensibiliser l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise aux risques liés à leurs activités,
- s'assurer de la mise en place d'un dispositif de gestion des risques opérationnels efficace.

Mila dispose d'une politique d'appétence aux risques qui définit le cadre général d'exposition aux risques et formalise :

- les principaux risques auxquels l'entreprise est exposée,
- la définition des seuils de tolérance,
- les mesures de pilotage, d'atténuation et de remédiation des risques,
- la politique de réassurance, levier majeur d'atténuation des risques.

Le titulaire de la fonction clef gestion des risques s'assure de la remise à jour annuelle de la politique d'appétence aux risques sur une base annuelle et de la validation par le conseil d'administration de Mila de la politique actualisée.

Le titulaire de la fonction clef gestion des risques rend compte au Directeur Général Délégué.

B.4.2 Évaluation interne des risques et de la solvabilité

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité, l'ORSA, porte *a minima* sur les éléments suivants :

- le besoin de solvabilité compte tenu de la stratégie produit et commerciale de l'entreprise, de sa politique d'appétence aux risques et de son profil de risque,
- le respect des exigences de capital et de provisions techniques,
- l'évaluation d'écart entre le profil de risque de l'entreprise et les hypothèses sous-tendant l'évaluation du besoin de solvabilité.

Le processus ORSA, tout comme l'établissement du rapport ORSA, discuté et validé en conseil d'administration, sont placés sous la responsabilité de la fonction clé gestion des risques.

Outre le rapport ORSA établi annuellement, Mila produira un rapport ORSA exceptionnel dans les circonstances suivantes :

- ouverture vers une nouvelle zone géographique ;
- événement extérieur majeur : évolution de la réglementation, crise économique, catastrophe,
- détérioration soudaine de la sinistralité.

En complément, Mila met en place un suivi *a minima* semestriel de ses besoins de solvabilité et du respect de ses obligations de couverture.

B.5. Système de contrôle interne

B.5.1 Description du système de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de Mila vise à protéger les intérêts de l'entreprise et de ses clients et à s'assurer de la conformité des activités aux lois et réglementations en vigueur. Il repose sur trois lignes de défense :

- le premier niveau est opéré au sein de l'entreprise. Il concerne la gestion opérationnelle des risques (souscription par exemple) mais aussi la conception et mise en œuvre de modèles et outils de pilotage,
- le deuxième niveau permet une supervision indépendante, il est assuré par les fonctions clés gestion des risques, actuariat et conformité. Ses principales activités sont l'identification et l'évaluation des risques, la mise en œuvre d'actions de contrôle et validation, un rôle de conseil au sein de l'entreprise sur les stratégies d'atténuation des risques,
- le troisième niveau est assuré par la fonction d'audit interne qui opère des contrôles périodiques.

B.5.2 Fonction clef conformité

La fonction conformité fait partie intégrante du dispositif de contrôle interne. Elle a pour finalités de :

- veiller au respect de la réglementation,
- établir une politique et un plan de conformité,
- identifier et évaluer le risque de non-conformité,
- jouer un rôle de conseil auprès des organes dirigeants et de surveillance quant au risque de non-conformité résultant d'éventuels changements de l'environnement juridique en s'assurant que les implications qui en découlent pour l'entreprise soient identifiées,
- produire les rapports annuels attendus.

La fonction conformité rend régulièrement compte à la direction générale et au comité d'audit et des risques. Elle présente un bilan annuel en conseil d'administration.

Elle les informe notamment :

- des résultats de l'évaluation des risques de non-conformité,
- de toute modification intervenue au niveau du profil de risques de non-conformité,
- de la synthèse des défaillances constatées et des mesures correctives recommandées.

B.6. Fonction d'audit interne

La fonction audit interne assure un rôle de contrôle périodique et réalise une évaluation indépendante du dispositif de contrôle interne de l'entreprise et en particulier des activités de contrôle de premier et deuxième niveau. Elle constitue la dernière ligne de défense dans le cadre du dispositif de contrôle interne.

Eu égard à la taille de l'entreprise Mila, le conseil d'administration a approuvé l'application du principe de proportionnalité et validé le dispositif suivant permettant d'assurer l'indépendance de la fonction clef :

- la fonction audit interne est confiée à un membre du conseil d'administration, président du comité d'audit et des risques,
- l'exécution des missions d'audit interne est sous traitée à une autre entreprise.

L'entreprise a défini un plan d'audit pluriannuel visant à contrôler *a minima* sur une période de 5 ans toutes les activités de l'entreprise, et sur une période de 3 ans, les processus les plus critiques.

B.7. Fonction actuarielle

La fonction actuariat fait partie des trois lignes de défense du contrôle interne. Elle a pour principales missions :

- la validation du calcul des provisions techniques à des fins comptables et prudentielles,
- la participation au pilotage de l'activité et des résultats,
- la revue de la tarification des produits au lancement et le suivi de la rentabilité,
- l'émission d'un avis sur la politique de réassurance,
- la contribution à la mise en œuvre d'un système de gestion des risques efficaces,
- un devoir d'alerte auprès de la direction générale ou du conseil d'administration en cas de besoin.

Le titulaire de la fonction actuariat rend compte au Directeur Général Délégué. Il établit un rapport annuel sous forme écrite, qui fait l'objet d'une présentation au conseil d'administration.

Le rapport comprend *a minima* les éléments suivants :

- provisions techniques : résultats, changements intervenus concernant les hypothèses et méthodes appliquées ;
- avis sur la politique de souscription ;
- avis sur le dispositif de réassurance.

La fonction clef actuariat porte la responsabilité de la qualité des données permettant d'avoir une évaluation robuste des engagements de Mila.

B.8. Sous-traitance

Compte tenu du modèle opérationnel cible de Mila, le recours à la sous-traitance en dehors du Groupe Mila est limité.

Depuis janvier 2024, la distribution et la gestion des contrats d'assurance sont effectuées par Mila Services, filiale à 100% de Mila SA. Celle-ci est susceptible de déléguer ponctuellement la gestion des contrats auprès d'un nombre de distributeurs triés sur le volet. Ces derniers acteurs feront alors l'objet d'audits approfondis et réguliers.

En complément, deux activités critiques sont sous-traitées :

- l'activité opérationnelle d'audit interne, placée sous la responsabilité du titulaire de la fonction clef audit,
- l'hébergement des outils et données, confié à un prestataire, assurant un stockage en Europe de l'ensemble des informations.

B.9. Autres informations

Mila n'identifie pas d'autre information notable à communiquer au titre de cette section.

C. Profil de risque

C.1. Risque de souscription

Le risque de souscription est le principal risque auquel est exposé Mila. Il a plusieurs composantes :

- le risque de primes. Il correspond au risque que le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes perçues,
- le risque de réserves, lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et à un risque de sous-estimation,
- le risque de chute, lié à la résiliation ou au non-renouvellement des contrats,
- le risque catastrophe, qui résulte d'événements extrêmes ou irréguliers non intégrés dans les risques de primes et de réserves.

(en k€)	2025
Primes et réserve	6 636
Cessation	174
Catastrophe	3 703
Risque de souscription Non-Vie	8 371

Tableau 3. SCR de souscription Non-Vie

Le SCR de souscription Non-Vie à fin 2025 s'élève à 8 371 k€. Celui-ci est notamment porté par le SCR de primes du fait des modalités de calcul de la Formule Standard qui consiste à considérer les primes acquises à venir dans l'assiette de calcul.

Le risque de souscription est limité par la nature des produits et les actions mises en place par l'entreprise :

- rapidité d'indemnisation.
La déclaration de sinistre peut être réalisée en ligne, l'entreprise s'engage sur un délai rapide d'enregistrement et de règlement des sinistres. En cas d'évolution de la sinistralité, celle-ci est donc rapidement observée
- contrats sur une durée d'un an.
L'entreprise peut revaloriser, voire résilier, les contrats ne rentrant pas dans ses objectifs de rentabilité, en s'appuyant sur un suivi de la sinistralité et des processus de décision à la maille du contrat.
- stratégie produits.
Mila étend progressivement sa gamme produit pour bénéficier d'un effet de diversification

- programme de réassurance avec des partenaires de premier plan (Swiss Re, Hannover Re, MS Reinsurance, Helvetia, VIG Re) visant en particulier à limiter l'impact sur le bilan de sinistres d'intensité.

C.2. Risque de marché

L'intégralité des investissements de Mila est constituée de dépôts à terme, classés en espèces à la banque et soumis au risque de défaut de contrepartie. Mila est donc exposée au risque de marché uniquement au travers du risque de taux d'intérêt. Une variation des taux impacte la valorisation des provisions techniques, et par conséquent, le niveau de fonds propres.

Au 31/12/2025, le SCR taux s'établit à 160 k€. Le SCR de marché s'établit donc également à 160 k€.

C.3. Risque de crédit

Le risque de défaut représente le risque de défaut de paiement, de dégradation de notation ou de retrait d'une des contreparties de Mila (réassureur, banque, intermédiaires, ...).

Celui-ci s'élève à 1 775 k€ à fin 2025.

Afin d'anticiper et limiter les conséquences du défaut de ses contreparties, Mila ne collabore qu'avec des réassureurs et banques dont la note financière est *a minima* de A (notation S&P, au 31/12/2025).

C.4. Risque de liquidité

Ce risque est nul pour Mila compte tenu de sa politique d'investissement.

C.5. Risque opérationnel

Compte tenu de son histoire et de son modèle opérationnel, Mila est plus particulièrement exposé aux risques opérationnels suivants :

- processus évoluant rapidement
Mila est une entreprise récente, qui innove. Elle met donc en place de nouveaux processus à un rythme soutenu. Le management de Mila apporte une grande vigilance à la maîtrise des risques associés.
- sécurité du système d'information et des données
Une attaque informatique peut engendrer une indisponibilité du système d'information de Mila ou une atteinte à la confidentialité des informations de ses clients, assurés et collaborateurs. Consciente de l'enjeu, l'entreprise procède régulièrement à des audits portant sur la sécurité du système d'informations. Ceux-ci comprennent des tests d'intrusion.
- fraude externe
Mila est plus particulièrement exposé à la fraude externe sur le produit d'assurance loyers impayés. Avant d'octroyer la garantie, l'entreprise valide le dossier de tout nouveau locataire sur la base de pièces justificatives, qui peuvent être falsifiées dans une minorité de cas. Pour limiter ce risque, Mila a défini un ensemble de points de contrôle permettant de s'assurer que celles-ci sont conformes et

authentiques. Des outils d'intelligence artificielle ont été développés pour faciliter la détection de fraude.

Le risque opérationnel est évalué en appliquant la formule standard de Solvabilité 2 et s'élève à 1 199 k€ à fin 2025.

C.6. Autres risques importants

Comme tout nouvel acteur, Mila est exposé au risque commercial, à savoir ne pas atteindre ses objectifs de chiffre d'affaires, à moins de réduire significativement ses prix ou d'augmenter fortement ses coûts de distribution. Compte tenu de l'intérêt manifesté par le marché pour l'offre de Mila, ce risque est considéré comme maîtrisé.

C.7. Autres informations

Mila n'identifie pas d'autre information notable à communiquer au titre de cette section.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

Le tableau ci-dessous présente le bilan prudentiel ainsi que le bilan valorisé selon les normes comptables françaises à titre de comparaison.

(en k€)	Valeur Solvabilité 2	Valeur comptable
Actifs		
Frais d'acquisition différés	0	82
Immobilisations corporelles	0	2 480
Actifs d'impôts différés	1 218	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	37	37
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	0	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	5 603	7 915
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	2 923	2 923
Autres créances (hors assurance)	10 290	10 290
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 090	6 090
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	20 534	20 534
Total de l'actif	46 695	50 350

Tableau 4. Actifs

(en k€)	Valeur Solvabilité 2	Valeur comptable
Passifs		
Provisions techniques non-vie	12 097	15 047
Passifs d'impôts différés	737	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	-1 711	-1 711
Dettes nées d'opérations de réassurance	6 958	6 958
Autres dettes (hors assurance)	7 754	7 754
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	772	772
Passifs hors fonds propres	26 608	28 820
Excédent d'actif sur passif	20 087	21 529

Tableau 5. Passifs

Les principales différences de valorisation sur le bilan prudentiel comparativement au bilan comptable portent sur :

- les frais d'acquisition reportés qui ne sont pas reconnus ;

- les immobilisations incorporelles qui sont nulles ;
- la comptabilisation des impôts différés ;
- les provisions techniques qui sont revalorisées en valeur économique.

Les autres actifs ainsi que les autres passifs sont repris pour leur valeur comptable.

D.1. Actifs

Les liquidités de Mila ont exclusivement été placées sur des comptes bancaires, comptes sur livret et dépôts à terme en 2025, et leur valeur en normes Solvabilité 2 est égale à leur valeur comptable.

Les provisions techniques cédées du bilan prudentiel correspondent à la meilleure estimation des provisions cédées aux réassureurs et sont ajustées du risque de défaut moyen des contreparties.

Les Frais d'Acquisition Reportés ainsi que les immobilisations incorporelles ne sont pas reconnus dans le Bilan prudentiel.

Les autres actifs sont repris à leur valeur dans les comptes sociaux.

D.2. Provisions techniques

Les provisions techniques figurant dans le passif du bilan sont reprises ci-après :

(en k€)	Valeur Solvabilité 2	Valeur comptable
Provisions techniques en Non-Vie	12 097	15 047

Tableau 6. Provisions techniques brutes de réassurance

Les provisions comptables correspondent à la Provision pour Primes Non Acquisées à laquelle s'ajoute la Provision pour Sinistres à Payer. A fin 2025, celles-ci totalisent un montant de 15 047 k€.

Les provisions prudentielles brutes de réassurance se composent :

- d'un *Best Estimate* de sinistres et de primes pour un montant de 11 292 k€ ;
- d'une marge pour risque pour un montant de 805 k€.

D.3. Autres passifs

Les passifs autres que les provisions techniques sont constitués des :

- dettes nées d'opérations d'assurances et montants dus aux intermédiaires ;
- dettes nées d'opérations de réassurance ;
- autres dettes.

Ceux-ci sont évalués à 13 774 k€ à fin 2025 et ne présentent pas d'écart de valorisation entre le bilan comptable et le bilan prudentiel.

D.4. Méthodes de valorisations alternatives

Mila n'utilise pas de méthodes de valorisations alternatives.

D.5. Autres informations

Mila n'identifie pas d'autre information notable à communiquer au titre de cette section.

E. Gestion du capital

E.1. Fonds propres

Le tableau ci-dessous présente une explication des différences entre les capitaux propres en normes comptables françaises et les fonds propres en normes solvabilité 2 à fin 2025 ainsi que leur classification par Tier selon la qualité des éléments qui les composent :

(en k€)	Tier 1	Tier 2	Tier 3	Total
Capital social	1 552	0	0	1 552
Primes liées au capital social	19 596	0	0	19 596
Report à nouveau	-1 604	0	0	-1 604
Résultat de l'exercice	1 986	0	0	1 986
Fonds propres comptables	21 529	0	0	21 529
Neutralisation des immobilisations corporelles	-2 480	0	0	-2 480
Neutralisation des FAR	-82	0	0	-82
Revalorisation des provisions techniques	638	0	0	638
Reconnaissance des impôts différés		0	481	481
Fonds propres disponibles Solvabilité 2	19 606	0	481	20 087

Tableau 7. Tableau de passage des Fonds Propres comptables aux Fonds Propres prudentiels

La réglementation impose des seuils pour déterminer les Fonds Propres éligibles à la couverture du SCR et ceux éligibles à la couverture du MCR.

Ces contraintes conduisent à considérer :

- en couverture du SCR : des Fonds Propres de Tier 3 à hauteur de 481 k€ en complément des Fonds Propres de Tier 1, soit 20 087 k€ de Fonds Propres éligibles ;
- en couverture du MCR : aucun Fond Propre de Tier 3, soit 19 606k€ de Fonds Propres éligibles.

(en k€)	Tier 1	Tier 2	Tier 3	Total
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	19 606	0	481	20 087
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	19 606	0	0	19 606

Tableau 8. Fonds propres éligibles en couverture du SCR et du MCR

E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Mila établit ses besoins en fonds propres (SCR) et le minimum de capital requis en appliquant la Formule Standard, sans utilisation des paramètres spécifiques à l'Entreprise.

(en k€)	2025
Risque de marché	160
Risque de défaut	1 775
Risque de souscription Vie	0
Risque de souscription Santé	0
Risque de souscription Non-Vie	8 371
SCR de base	9 430
Risque opérationnel	1 199
Ajustement du SCR par les impôts différés	-1 699
SCR	8 932

Tableau 9. Décomposition du SCR

Le SCR à fin 2025 s'élève à 8 936 k€ et le MCR à 4 000 k€. Il en découle les ratios de couverture ci-dessous :

	Ratios de couverture
Couverture du SCR	225%
Couverture du MCR	490%

Tableau 10. Ratios de couverture du SCR et du MCR

E.3. Utilisation du sous-module «risque sur actions» fondé sur la durée dans le calcul de capital de solvabilité requis

Mila n'utilise pas le sous-module « risque sur actions ».

E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Mila utilise la formule standard pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Aucun non-respect des exigences en capital n'a été observé en 2024.

E.6. Autres informations

Mila n'identifie pas d'autre information notable à communiquer au titre de cette section.

Table des illustrations

Tableau 1. Evolution des primes	5
Tableau 2. Résultat technique.....	7
Tableau 3. SCR de souscription Non-Vie	14
Tableau 4. Actifs.....	17
Tableau 5. Passifs.....	17
Tableau 6. Provisions techniques brutes de réassurance.....	18
Tableau 7. Tableau de passage des Fonds Propres comptables aux Fonds Propres prudentiels	19
Tableau 8. Fonds propres éligibles en couverture du SCR et du MCR	20
Tableau 9. Décomposition du SCR.....	20
Tableau 10. Ratios de couverture du SCR et du MCR.....	20

Annexes

S.02.01 – BILAN	
S.05.01 – PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ	
S.17.01 – PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE	
S.19.01 – SINISTRES EN NON-VIE – TOTAL ACTIVITÉS NON-VIE	
S.23.01 – FONDS PROPRES	
S.25.01 – CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS — POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD	
S.28.01 – MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) — ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE NON-VIE UNIQUEMENT	

S.02.01 – Bilan

(en k€)	Valeur Solvabilité 2	Valeur comptable
Actifs		
Frais d'acquisition différés	0	82
Immobilisations incorporelles	0	2 480
Actifs d'impôts différés	1 218	0
Immobilisation corporelles détenues pour usage propre	37	37
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	0	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	5 603	7 915
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	2 923	2 923
Autres créances (hors assurance)	10 290	10 290
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 090	6 090
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	20 534	20 534
Total de l'actif	46 695	50 350

	Valeur Solvabilité 2	Valeur comptable
Passifs		
Provisions techniques non-vie	12 097	15 047
Passifs d'impôts différés	737	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	-1 711	-1 711
Dettes nées d'opérations de réassurance	6 958	6 958
Autres dettes (hors assurance)	7 754	7 754
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	772	772
Passifs hors fonds propres	26 608	28 820
Excédent d'actif sur passif	20 087	21 529

S.05.01 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

(en k€)	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					Total
	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Pertes pécuniaires diverses	Total
Primes émises						
Brut - assurance directe	13 263	1 913	38	797	16 612	32 623
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	0	0	0	0	0	0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée						0
Part des réassureurs	7 763	1 150	23	38	8 501	17 474
Net	5 500	764	15	758	8 112	15 149
Primes acquises						
Brut - assurance directe	11 740	1 614	33	755	16 199	30 342
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	0	0	0	0	0	0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée						0
Part des réassureurs	6 682	961	20	22	8 285	15 969
Net	5 058	653	13	733	7 914	14 372
Charge des sinistres						
Brut - assurance directe	5 749	396	19	41	8 751	14 955
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	0	0	0	0	0	0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée						0
Part des réassureurs	2 676	191	9	5	4 654	7 536
Net	3 073	204	9	36	4 097	7 419
Dépenses engagées	1 605	232	1	174	3 792	5 803
Charges administratives						
Brut - assurance directe	719	99	2	46	991	1 857
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	0	0	0	0	0	0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée						0
Part des réassureurs	0	0	0	0	0	0
Net	719	99	2	46	991	1 857
Frais de gestion des investissements						
Brut - assurance directe	0	0	0	0	0	0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	0	0	0	0	0	0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée						0
Part des réassureurs	0	0	0	0	0	0
Net	0	0	0	0	0	0
Frais de gestion des sinistres						
Brut - assurance directe	1 030	151	1	30	4 895	6 106
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	0	0	0	0	0	0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée						0
Part des réassureurs	339	40	0	0	2 169	2 547
Net	691	111	1	30	2 726	3 559
Frais d'acquisition						
Brut - assurance directe	1 221	325	4	88	1 837	3 475
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	0	0	0	0	0	0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée						0
Part des réassureurs	1 283	339	6	7	2 117	3 752
Net	-62	-14	-3	81	-280	-277
Frais généraux						
Brut - assurance directe	257	35	1	17	355	665
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	0	0	0	0	0	0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée						0
Part des réassureurs	0	0	0	0	0	0
Net	257	35	1	17	355	665
Autres dépenses						-252
Total des dépenses						5 552
Résultat	478	231	3	529	160	1 401

S.17.01 – Provisions techniques non-vie

(en k€)	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée				
	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Pertes pécuniaires diverses
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque					
Meilleure estimation					
Provisions pour primes					
Brut - total	1 397	201	1	41	810
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	667	104	1	7	506
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	729	97	1	34	304
Provisions pour sinistres					
Brut - total	3 346	260	0	62	5 176
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	1 579	124	0	3	2 612
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	1 766	136	0	59	2 563
Total meilleure estimation - brut	4 742	461	1	102	5 986
Total meilleure estimation - net	2 495	232	1	93	2 868
Marge de risque	338	33	0	7	427
Provisions techniques - Total					
Provisions techniques - Total	5 080	494	1	110	6 412
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	2 247	228	1	9	3 118
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	2 834	265	1	100	3 294

S.23.01 – Fonds propres

(en k€)	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	1 552	1 552		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	19 596	19 596		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	0	0		0	
Comptes mutualistes subordonnés	0		0	0	0
Fonds excédentaires	381	381			
Actions de préférence	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	-1 923	-1 923			
Passifs subordonnés	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	481				481
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	0				
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	0	0	0	0	0
Total fonds propres de base après déductions	20 087	19 606	0	0	481
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	20 087	19 606	0	0	481
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	19 606	19 606	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	20 087	19 606	0	0	481
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	19 606	19 606	0	0	
Capital de solvabilité requis	8 936				
Minimum de capital requis	4 000				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	225%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	490%				

Réserve de réconciliation	
Excédent d'actif sur passif	20 087
Actions propres (détenues directement et indirectement)	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	0
Autres éléments de fonds propres de base	22 445
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	0
Réserve de réconciliation	-1 923
Bénéfices attendus	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	434
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	434

S.25.01 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

(en k€)	Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
Risque de marché	160	0
Risque de défaut de la contrepartie	1 775	0
Risque de souscription en vie	0	0
Risque de souscription en santé	0	0
Risque de souscription en non-vie	8 371	0
Diversification	-876	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	0	
Capital de solvabilité requis de base	9 430	

Calcul du capital de solvabilité requis	
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE	0
Risque opérationnel	1 199
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	-1 697
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	8 932
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	0
Capital de solvabilité requis	8 932

Autres informations sur le SCR	
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	
Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.	
Prestations discrétionnaires futures nettes	

S.28.01 – Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

(en k€)

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

RésultatMCR _{NL}	2 335
---------------------------	-------

	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	5 899	2 495
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	764	232
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	15	1
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	759	93
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	7 691	2 868
Réassurance santé non proportionnelle	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	0	0

Calcul du MCR global

MCR linéaire	2 335
Capital de solvabilité requis	8 932
Plafond du MCR	4 019
Plancher du MCR	2 233
MCR combiné	2 335
Seuil plancher absolu du MCR	4 000

Minimum de capital requis	4 000
----------------------------------	--------------